

## Bulletin communal



### Le mot du maire

Depuis un an date de parution du précédent bulletin communal, il s'en est passé des évènements. C'est un maire en colère qui s'adresse à vous au travers de ces lignes et en voici les raisons.

La commune a été dénoncée auprès de l'état et en particulier auprès des services de la police de l'eau pour avoir déversé des gravats sur le chemin de la station d'épuration. Ces déversements s'expliquent par le fait que suite aux pluies de septembre 2020, l'accès de la station était devenu impossible. Nous avons donc décidé d'utiliser les gravats des travaux du village afin de refaire les deux épingles du chemin. Ceci bien sûr toujours dans un souci d'économie, en effet ces travaux de réfection ont été réalisés par nos employés communaux.

Suite à cette dénonciation, nous avons été contraints afin d'éviter des poursuites judiciaires de remettre le lieu en état. Cela signifiait retirer les gravats utilisés, de les faire évacuer et peser par une entreprise. Ce qui a donc été fait ! La facture bien sûr a été payée par la commune. La personne à l'origine de cette dénonciation aurait pu se renseigner auprès des élus au lieu d'agir ainsi et de déclencher une procédure coûteuse.

Régulièrement je constate des travaux effectués par des particuliers sans déclaration en mairie, ce n'est pas pour autant que je m'empresse de dénoncer les contrevenants.

Ceci étant dit, je préfère passer à des choses plus positives.

La plus grosse partie des travaux du village de mise en valeur du patrimoine est terminée et nous apprécions d'autant plus nos vieilles pierres mises en valeur par ces rénovations. On aime ou pas ce qui a été fait, toujours est-il que le village a un aspect plus propre et plus agréable. Il reste la tranche de travaux menant du Porche au Pont, qui débiteront au printemps 2022 pour se terminer avant l'été. D'ores et déjà sur ce secteur les réseaux ont été enterrés et dissimulés. Certains murs ont été refaits par les employés donc, le chantier est prêt !



**L'équipe municipale, et moi-même, attendant des jours meilleurs, vous souhaitent une année 2022 sereine, pleine de joies et de bonheur. Et comme on dit souvent, le plus important c'est la santé pour tous !**

*Françoise Jutteau*

## Extraits du conseil municipal du 5 février 2021

### Dénominations des voies communales

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

A ce titre, une commission a été constituée et présente ce jour la liste des propositions de dénomination des voies communales ainsi que la numérotation des habitations.

Madame le maire prie les membres de bien vouloir se posi-

tionner sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1 - approuve la proposition de Madame le Maire telle que présentée et valide l'intégralité des dénominations de voies et numérotations des habitations;

2 - dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget 2021.

3 - autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette opération.



### Questions diverses :

Il est fait état du courrier de M. et Mme Salançon André, il en ressort qu'un aménagement avec une grille sera installé devant leur porte d'entrée.

Concernant le mur sur la route du cimetière appartenant à Eric Causse, une demande d'aide financière a été demandée, à ce jour nous n'avons pas la réponse. Le devis a été approuvé par le conseil, quoiqu'il en soit les travaux devront être réalisés.

### Recherche de parking :

Il est évoqué la possibilité de créer quelques places de parking le long de la départementale 20. Diverses pistes sont lancées.

### Aménagements divers :

Des devis seront demandés pour le garde corps de la montée des écoles et pour l'aménagement d'une structure sur la terrasse du restaurant. Alain Itier et Jacques Thédenat seront chargés de recevoir les entreprises.

### Les crottes de chien :

Yannick Gottigny : Certains propriétaires de chiens continuent à ouvrir leur porte et à laisser vagabonder leurs animaux. Que peut-on faire ?

## Extraits du conseil municipal du 12 mars 2021

### Renouvellement de la ligne de crédit :

Mme le maire informe le conseil que la ligne de crédit obtenue en 2020 arrive à échéance début avril 2021. Afin d'attendre de recevoir les subventions obtenues sur les travaux de la mise en valeur du patrimoine, circuit intra muros dossier « Village de caractère », il conviendrait de demander une nouvelle ligne de crédit auprès de la Caisse d'épargne Languedoc Roussillon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil se prononce pour cette demande dont les caractéristiques seront les suivantes :

**Emprunteur** : Commune de Saint Martial

**Montant** : 200.000 euros      **Durée** : un an

**Taux d'intérêt** : Euribor +1 semaine + marge 1%

**Demande de tirage** : aucun montant minimum

**Paiement des intérêts** : chaque mois/trimestre civil par débit d'office

**Demande de remboursement** : aucun montant minimum

**Frais de dossier** : 300 euros prélevés en une fois

**Commission de non utilisation** : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Mme le maire est autorisée à signer tout document relatif à cette ligne de crédit.

**Demande de permis de construire** : Mme le maire informe le conseil que M. Cirillo Marc avait obtenu un permis de construire en 2008 pour la construction d'une maison sur les parcelles B187, 188,189,190,191,192.L'autorisation de faire n'étant plus valable car trop ancienne, les travaux ayant été commencés et non terminés à ce jour, ce dernier vient de déposer un nouveau permis afin de pouvoir finaliser la construction.

*Vu la demande permis de construire présentée au conseil municipal en sa séance du 12 mars 2021:*

*Considérant que la population de St Martial est en déclin (population en baisse de 3.19% sur la période de 1990-2018) :*

*Considérant que le projet de construction d'une maison individuelle de M. Cirillo permettrait de fixer et donc d'accroître la population de trois personnes ;*

*Considérant qu'il ressort des dires de la famille de ce Monsieur, que si ce projet ne voit pas le jour, ils seront contraints de quitter la commune de St Martial pour s'installer ailleurs ;*

*Considérant qu'il est de l'intérêt pour la commune de maintenir une population active sur son territoire ;*

*Considérant que ce projet ne nécessite aucune extension de réseaux d'eau, d'électricité ou de voirie desservant la parcelle support du projet ;*

*Considérant que le SPANC a donné son accord sur l'assainissement,*

*Considérant que le projet n'est pas situé en zone de risque ;*

*Considérant qu'il résulte des éléments précités que ce projet ne nuirait nullement à la sécurité ou à la salubrité ;*

*Considérant que le projet vise à achever une construction autorisée en créant un étage ;*

*Considérant que ce projet ne saurait porter une quelconque atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate qu'il est de l'intérêt de la commune que M. Cirillo obtienne le permis de construire.

Demande que soit accordée la dérogation visée au 4<sup>ème</sup> de l'article L111.4 du code de l'urbanisme.

Voté 10 voix pour, 1 abstention

**Désignation des membres de la commission communale :**

Suite aux événements climatiques survenus dans notre région et aux risques d'en subir d'autres, nous sommes obligés de réaliser un plan communal de sauvegarde, et ce dernier est en cours d'élaboration.

Il aura pour objectifs:

- ◆ De prévenir les risques
  - ◆ D'assurer la sécurité des personnes et des biens.
- L'investissement des élus et tous les moyens communaux n'étant pas suffisant face à de tels événements, la création d'une réserve communale opérationnelle basée sur le volontariat est à l'étude.

Sous l'autorité de Mme Le maire cette réserve opérationnelle aura pour mission :

- Renforcer l'action des services municipaux et de l'état pour un retour à la normale.
- Assister les sinistrés
- Soutenir les plus fragiles
- Collecter et distribuer les dons.

En raison de la spécificité locale et de l'éloignement de certains hameaux du cœur du village, le conseil municipal a émis le souhait d'avoir un référent et un suppléant par hameau.

Ces personnes en cas de crise seront chargées de:

- ◆ Faire l'interface entre les habitants et la cellule de crise à la mairie
- ◆ Prendre attache avec tous les habitants de leur secteur pour évaluer la situation
- ◆ Transmettre les besoins en matière de secours, de dégagements des voies, d'évacuation des sinistrés, de nourriture, de produits de première nécessité etc.....

Le conseil municipal dresse la liste des habitants volontaires pour faire partie de cette réserve communale de sécurité :

Laroque :	Didier, Roland Vignal Yvon Guibal
Mas de Couly :	Molières Bruno
Liron :	Deslot Alain, Maurel Olivier
Le Viala :	Dalpiatz Georges, Combes Claude Léonard Philippe
Isserviel :	Sauzet Alain
Bouzanquet :	Guibal Christophe
Cabanevieille	Samuel Iévêque
Le Bez, La Marre	Affortit David
Moussu Mech	Pintard Eric
Camboulon, Le Brugas	Bresson Thierry
Endérimes	Bechtold Christian- Les élus
Nabières, Poujade	
Goutanière	

Les membres de la commission communale Elus :

Thédénat Jacques, Vidal Jean Charles, Itier Alain, Jutteau Françoise.

Il est bien sûr entendu que tous les conseillers municipaux sont invités à porter secours si besoin était.



*Chemin de la station suite aux pluies*

**Dans le but de pouvoir diffuser rapidement les informations en cas d'intempéries, nous aurions besoin des numéros de téléphones portables et de l'adresse mail de chacun des administrés. Merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées en mairie, celles-ci resteront bien sûr confidentielles.**



Suite aux pluies de septembre 2020, la commune a reçu un chèque de l'association des maires du Gard de 5571.43€. Ces sommes ont été offertes par certaines communes de France par solidarité. 117.000€ ont été repartis entre les communes sinistrées. Nous saluons leur générosité !

## Extraits conseil municipal du 12 mars 2021

### Avenant entre la place du portail et l'escalier du chemin des écoles

Il est exposé au conseil municipal, que le goudron de la RD20 devant la maison Clément et le départ des escaliers du chemin des écoles est fort dégradé. Afin de finir complètement le chantier des travaux dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine- Village de caractère-, un devis a été demandé à l'entreprise Triaire. Ce devis s'élève à 8686 euros H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant au marché et autorise Mme Le Maire à signer tout document correspondant. **Travaux réalisés**



### Travaux de ferronnerie :

Il est exposé qu'il convient de sécuriser certains points du village par la pose de garde corps et de mains courantes à divers endroits du village.

D'autre part le platane de la place du portail ayant été abattu une structure sur la terrasse du bâtiment communal sera installée. (cout : 2600€ H.T)

Après en avoir délibéré, le devis de Thierry Arzaliez est choisi pour un montant de travaux pour l'ensemble de 6809€ H.T. Ce devis est retenu parmi les 3 présentés. **Travaux réalisés**

### Questions diverses :

**Gestion des équipements EAU :** Frédéric Combes explique aux élus les éléments concernant les outils pour la gestion de l'eau et de l'arsenic à remplacer.

Plusieurs devis sont présentés de l'Entreprise SAUR :

- Lampes et poches GS: 861 euros H.T
- Devis pour une pompe de secours immergée pour le forage du Prélong et un système de ré enclenchement automatique en cas de coupure d'électricité 1573.29 euros H.T,

Le conseil municipal approuve ces deux dépenses.

### Réfection diverses :

#### 24 mètres linéaires de murs au Trive

**Travaux réalisés**

A prévoir : Au bord du ruisseau dans l'impasse de la Perrière, le mur bordant la rivière sera surélevé afin de prévenir les crues.

**Proposition de mise à disposition d'une source aux Moulous :** Un administré propose de rétrocéder à la mairie une source lui appartenant. Avant de prendre une décision, des mesures en périodes d'étiage seront effectuées.

## Extraits du conseil du 9 avril 2021

### Vote du compte administratif commune 2020

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 269 915,20

Recettes : 501 143,69

Excédent : 231 228,49

#### Section d'investissement

Dépenses : 372 260,91

Recettes : 97 455,08

Déficit : 274 805,83

### ANALYSE BUDGET 2021

Le budget « investissements » 2021, comme en 2020, est orienté principalement sur l'aménagement des rue principales du village.

Celui-ci fait ressortir des investissements sans aucune augmentation d'impôts hormis l'augmentation des bases d'imposition décidées par l'état. La part des impôts locaux ne représentant que 4 % des recettes de fonctionnement.

Sur un total des recettes de fonctionnement de 596.435 €, la maîtrise des dépenses permet d'affecter à la section « investissements » 49 % de celles-ci.

Cette affectation, ajoutée aux subventions de 273 K€ ainsi qu'à l'emprunt de 220 K€ nous permet de réaliser le coût de l'aménagement du village et les travaux de voirie nécessaires suite aux intempéries. Pour info, les annuités du nouvel emprunt remplacent celles de deux emprunts arrivés à terme en août 2021. Ceci permet, tout en investissant pour le village, de ne pas augmenter l'endettement de la commune.

Jacques Thédenat

### Taux d'imposition des taxes locales :

Il est expliqué :

- que le produit de la taxe d'habitation sera perçue uniquement sur les résidences secondaires, et sur les 20% des ménages qui continuent à payer cette taxe sur leur résidence principale;
- cette dernière va baisser de 30% cette année, de 65% en 2022, pour disparaître en 2023, sauf pour les résidences secondaires où elle sera maintenue.
- que la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe habitation sur

les logements vacants reste affectée aux communes.

- qu'afin de compenser les pertes financières au niveau de la taxe d'habitation des résidences principales il sera affecté aux communes la taxe du foncier bâti du département.

### Taxes votées pour 2021 :

Foncier bâti	34.25%
Foncier non bâti	43.68%

### Vote du budget primitif Commune 2021

Dépenses et recettes de fonctionnement	596 435€
Dépenses et recettes d'investissement :	857 164€

### Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2021

Le conseil municipal vote le taux de l'eau et de l'assainissement pour 2021

Abonnement EAU	120€/an
Prix m3 d'eau	1.60€
Abonnement assainissement	40€/an
Prix du m3 d'eau usées	0.60€
Nouveau raccordement	500€
Réouverture compteur suite à changement de propriétaire	120€
Visite du contrôleur de service non collectif	150€
Visite de vérification normale	80€

*Les prix de l'eau et de l'assainissement restent inchangés par rapport aux années précédentes.*

### Aide aux familles pour le transport scolaire :

Il sera versé une aide financière de 60€ aux familles dont les enfants fréquentent un établissement scolaire..



### Régularisation du chemin menant du Rond au chemin de Goutanière :

En reprenant l'historique, en 2001 la commune a lancé une enquête publique pour le classement dans la voirie communale du chemin qui mène du Rond à Goutanière (ancien DFCI), dit chemin de Goutanière.

Ce chemin traverse diverses propriétés privées, et en particulier les parcelles B267 B268 et B21. Le propriétaire des dites parcelles n'a pas donné son accord pour le tracé de ce chemin et la traversée de ses trois parcelles.

Des relevés de géomètre ont été réalisés pour chaque parcelle supportant ce chemin, mais sont maintenant trop anciens, il convient de refaire toute la procédure.

Le conseil municipal souhaite sortir de cette impasse et décide de lancer une enquête publique afin d'obtenir une expropriation à posteriori pour les parcelles citées précédemment.

En vue d'une régularisation, des travaux de Géomètres seront commandés à l'entreprise BBass de Ganges suivant un devis s'élevant à 2400€ TTC.

Au regard de ces divers éléments, il est proposé au conseil municipal de solliciter, auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête d'utilité publique, ainsi que l'organisation parcellaire pour acquisition et l'aménagement s'il y a lieu des terrains nécessaire à la régularisation des voies publiques : Chemin de Goutanière, menant du Rond à Goutanière.

### La phase administrative :

Cette procédure se déroule dans un premier temps par une phase administrative qui a deux objectifs :

L'enquête d'utilité publique qui doit prononcer l'Utilité Publique du projet par arrêté préfectoral ;

L'enquête parcellaire qui détermine les parcelles à exproprier définies par un arrêté préfectoral de cessibilité.

Ces deux procédures peuvent être menées conjointement si le périmètre est connu. Cela permet une mutualisation des phases d'enquête publique et une optimisation de la durée de la phase administrative.

### La phase Judiciaire :

A l'issue de cette première phase, la phase judiciaire peut être initiée. Cette phase a pour objectif le transfert de propriété des biens et d'indemnisation des propriétaires expropriés. Elle est instruite par le juge de l'expropriation dès la transmission du dossier administratif par le Préfet.

- Une fois l'arrêté de cessibilité obtenu, la saisine par le Préfet, sur accord de l'expropriant (la commune), du juge de l'expropriation ne peut excéder 6 mois.
- La prise de possession est subordonnée au fait que l'indemnité d'expropriation ait été payée.

L'ensemble de la procédure, depuis la présente délibération jusqu'à l'expropriation du propriétaire peut durer de 6 mois à 1 année.

### *Pour formaliser cette procédure, deux dossiers doivent être réalisés :*

Un dossier de Déclaration d'Utilité Publique doit à cet effet être déposé en préfecture. Il a pour objectif de justifier l'utilité publique du projet.

Il doit être accompagné d'un dossier d'enquête parcellaire.

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le règlement national d'urbanisme ;

Considérant l'intérêt général de l'opération de régularisation de l'existence de la voie publique que forme le chemin menant du Rond à Goutanière, dit chemin de Goutanière.

### Le conseil municipal délibère et décide :

- D'approuver le principe de l'acquisition par voie d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation du projet de régularisation de la voie publique du chemin menant du Rond à Goutanière ;
- D'approuver le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique tel qu'il en résulte du plan ci après ;
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter du Préfet, l'ouverture d'une enquête d'utilité publique, ainsi que l'organisation d'une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires à la régularisation de la voie publique du chemin menant du Rond à Goutanière.
- D'autoriser Mme Le maire à prendre et à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Mme le maire est chargée de mener à bien ce dossier et est autorisée à effectuer toutes démarches en vue de la régularisation de ce chemin.



*Avant l'été, le propriétaire des parcelles traversées par le chemin a menacé de fermer ce chemin par un portail. Après tractations, ce dernier a accepté de sursoir à sa décision si la mairie acceptait de poser à l'entrée du chemin un panneau interdisant la circulation aux véhicules.*

*Ce qui a été fait.*

*Nous avons assuré à ce monsieur que la procédure d'expropriation décrite ci-dessus serait suspendue,*

*C'est un problème complexe dont il nous faudra voir l'issue un jour. La procédure est très coûteuse mais elle pourrait donner à ce chemin enfin un statut légal.*

## Extraits conseil municipal du 4 octobre 2021

### *Saint Martial – secteur 045- rue du Four - GC Télécom*

Dans ce secteur, pour remédier au déploiement impressionnant de fils électriques et téléphoniques, il est proposé au conseil les travaux qui suivent :

Madame le maire, expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), et pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : Saint Martial  
Projet rue du four – GC Télécom  
N° d'opération : 21-TEL-126  
Evaluation approximative des travaux : 8000€ H.T  
Cout prévisionnel des études : 152€

### *Saint Martial – secteur 045- rue du Four- éclairage public*

Il est exposé à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : Saint Martial  
Projet rue du four – Eclairage public  
N° d'opération : 21-EPC-117  
Evaluation approximative des travaux : 3000€ H.T  
Cout prévisionnel des études : 141€

Commune : Saint Martial  
Projet rue du four – dissimulation électrique  
N° d'opération : 21-DIS-114  
Evaluation approximative des travaux : 25 000€ H.T  
Cout prévisionnel des études : 425€

### *Convention d'occupation temporaire du domaine public communal*

Un projet de convention et d'occupation du domaine public communal situé place du portail en face du restaurant Lou Régadou est accepté.

La redevance d'occupation pour l'été 2021, est fixée à 250€.

Voté à l'unanimité

### *Subvention Association propriétaires et chasseurs de Saint Martial*

Pour faire suite à la demande des propriétaires chasseurs de Saint Martial, le conseil municipal, considérant qu'en raison des difficultés liées au Covid 19, l'association n'a pu mener à bien ses activités, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€.

Voté à l'unanimité

**Questions diverses :****Bilan du marché de l'été :**

Une réunion des participants au marché de l'été sera organisée afin de faire le bilan de la saison estivale.

**Eclairage de la cour :**

Comme déjà évoqué, Il est demandé instamment de prévoir un éclairage pour la cour de la mairie.

**Convention de rappel à l'ordre :**

Ce dispositif mis en place par le parquet d'Alès a été signé le 7 septembre 2021 à Sumène.

**Départ de Benoit Causse :**

Il est évoqué le départ de Benoit Causse en fin d'année. A la demande de ce dernier, le mi temps de St Martial est reporté sur la mairie de Sumène. Il conviendra de recruter un autre employé pour le remplacer. C'est Laurent Dupont qui est recruté pour remplacer Benoit à compter du 02/01/2022.

**Visite de la commission de sécurité pour la salle socio culturelle :**

Cette commission s'est tenu le 2 septembre 2021 sur place et un avis défavorable d'ouverture a été formulé, en effet un rapport des installations électriques est manquant au dossier.

La société APAVE a depuis effectué le diagnostic et rendu un rapport, Certaines modifications et améliorations devront être effectuées.

Le rapport de cette société a été transmis en sous préfecture.

La commission réexaminera le dossier et se tiendra le jeudi 21/10/2021 au Vigan.

Après cette 2ème réunion, l'ouverture au public est autorisée.

**Courrier Jean Luc Fabre :**

Par courrier en date du 27/09/2021, monsieur Fabre demande l'autorisation d'effectuer un branchement sur la source dite « du mas » située à la marre. Cette dernière appartient aux habitants du hameau, c'est un droit très ancien dit : « droit à la cruche » .

Cette eau n'étant pas potable la mairie ne peut donner l'autorisation de prélèvement pour consommation humaine.

Une réponse sera faite après consultation de l'avocat.

**Chemin de la Marre :**

M. Jacques Thédénat demande que le début du chemin de la marre soit réparé par les employés municipaux.

**Problèmes de parking :**

Mme Yannick Gottigny demande à aborder le problème de stationnement anarchique dans le village. Des discussions ont lieu, rien de précis en ressort.

Des aménagements de mobilier urbain pourraient résoudre une partie des problèmes.

**Mur de la draille :**

Alain Combes propose au conseil une entrevue avec une association d'insertion de St Hippolyte du fort afin d'étudier le coût de la réparation de ce mur.

Un rendez vous sera pris.

**Chemin menant à l'habitation de Catherine Chevrot à Camboulon :**

La réparation de ce chemin devra être effectuée.

**Plaques de cocher :**

Une proposition nous est faite pour la restauration de la plaque de cocher qui se trouve sur la maison de Jeannette.

Cette proposition est rejetée, par contre il sera opéré un sablage dessus afin de conserver la couleur.



## Réunion bilan du marché : été 2021, le 15 octobre 2021

Le 23 juin 2021, les exposants habituels du marché ont été conviés à une réunion en mairie. L'objet de cette réunion était d'exposer les changements pour l'emplacement du marché décidés par le conseil municipal du 18 juin 2021. Cette décision de déplacement du marché s'étant faite dans l'urgence sans concertation, à l'issue de cette réunion les membres du conseil présents et les exposants se sont déplacés place du portail et chacun a pu donner son avis.

Il avait été prévu qu'une réunion de bilan se tiendrait à la fin de l'été, c'est donc le 15/10/2021 que tous ont été conviés.

**Présents :** Leslie Ducros, Max, Yannick Gottigny, Chantal Thédenat, Cyril Vignal, Jean Charles Vidal, André et Marie Salançon, François Ribard, Alain Combes, Françoise Jutteau

**Absents excusés :** Jacques Thédenat, Alain Itier, Guillaume Sauzet

**Absent :** Luc Kerdoncuff

Un tour de table est effectué afin de recueillir les avis de chacun sur le déroulement du marché de l'été 2021.

**Max :**

Satisfait, se sent plus en sécurité.

Fréquentation : Avis très satisfaisant.

Recommandations : En plus du panneau d'interdiction de stationner, mettre de la rubalise pour bloquer les places de parking de la rue de l'église.

**Chantal :**

Satisfaite pour la sécurité, meilleur emplacement que derrière la croix

Ambiance d'ensemble agréable.

**André :**

Est ok pour la sécurité.

Trouve que le marché est divisé en trois.

Démarche à faire pour aller à la Pare Neuve.

**Leslie :**

Demande si possible une place en bas.

Demande la pose d'une banderole supplémentaire annonçant le marché sous la pare neuve.

**Guillaume :**

Etant absent, il fait passer le message comme quoi il est satisfait de son emplacement.

**Divers :** Il est proposé de réfléchir à la création d'un évènement (genre foire à l'oignon ou autre).



Photos Yannick Gottigny



## 11 novembre 2021



Le 11 novembre 2021

Suite à la réunion officielle de commémoration du 11 novembre, nous nous sommes retrouvés en toute amitié sur la terrasse de Régalo.

Rares sont ces moments de convivialité que nous aurons pu apprécier en cette année.

## « Chevalets dans la ville »



Ce dimanche 12 décembre 2021, nous nous sommes retrouvés pour assister à la représentation de la pièce de théâtre « Comme s'il en pleuvait » présentée par l'association « Chevalets dans la ville ».

Un peu de rire et d'humour ont fait le plus grand bien aux spectateurs.

On remercie Jean Claude Arnal (habitant St Martial), d'avoir organisé ce spectacle .



## Le Louvre en voyage

Le musée cévenol du Vigan propose du 7 juillet 2021 au 26 juin 2022 l'exposition « Le Louvre en voyage, 1939-1945. L'exposition retrace le voyage des œuvres du musée du Louvre à travers la France Occupée.

Des tableaux en taille réelle ont été installés dans les communes autour du Vigan. C'est ainsi qu'il nous a été proposé le prêt de ce tableau de David « le sacre de Napoléon et le couronnement de l'impératrice Joséphine ».

Nous remercions chaleureusement la mairie du Vigan qui est à l'initiative de ce prêt.



« Ambitionnant d'être le principal peintre du temps, David, nommé premier peintre le 18 décembre 1804, avait été chargé de représenter les moments forts de la cérémonie du sacre. Outre ce couronnement, il avait à peindre la distribution des aigles, l'arrivée à l'Hôtel de Ville et l'intronisation de Napoléon. Seuls les deux premiers furent réalisés ».

## Jumelage Cheyres/Châbles

Avec plaisir, nous recevons des photos de panneaux indiquant l'existence du jumelage

St Martial/Cheyres/Châbles qui viennent d'être posés aux entrées de chacun de ces villages.

Donc un grand merci aux autorités de Cheyres/Châbles !



## Informations diverses :


*Protégez votre maison et votre famille.  
La prévention c'est l'affaire de tous !*

### LES FEUX DE FORÊT

## ça n'arrive pas qu'aux autres !



*Mettez-vous dans le feu de l'action !*

**JE DEBROUSSILLE**  
sur 50 mètres autour de ma propriété et sur 10 mètres autour de mes voies d'accès. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

**J'ENTRETIENS**  
mon jardin en veillant à ne pas laisser de végétaux morts ni d'arbres contre ma maison ou surplombant ma toiture.

**mes gouttières et ma toiture !** Pas de végétaux morts dedans ou dessus !

**JE SURVEILLE MES BRAISES**  
pas de barbecue sur sol sec combustible mais un barbecue bâti et attaché à ma maison.

**JE SUIS VIGILANT**  
mes mégots dans le cendrier. En été, évitez toutes étincelles lors des opérations d'entretien.



**JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE,**  
ce qui veut dire qu'en cas d'incendie je peux être tenu responsable du non respect de mes obligations.

### Incivilités :

Nous venons de constater le dépôt de carcasse de chevreuil dans un bac jaune au lieu dit le poteau. Tout ce qui est mis dans les bacs jaunes est recyclé donc il faut veiller à ne mettre que ce qui est permis. Sur les sacs jaunes vous avez la liste de ce que vous pouvez y mettre. Dans le doute il vaut mieux mettre dans les bacs gris. Tout doit être mis dans des sacs poubelles et non pas en vrac. Toutes ces incivilités pourraient nous mener sans nul doute vers des augmentations de taxes.



## Colis de Noël 2021

La commission des affaires sociales a distribué en décembre comme chaque année les colis de Noël offerts par la mairie, destinés aux personnes de plus de 75 ans inscrites sur les listes électorales et résidant en permanence sur la commune.

Nous remercions particulièrement les personnes qui se sont chargées de la distribution : Viviane, Rose-Marie, Suzette, Geneviève, Jacques, Yannick.

Pour les personnes hospitalisées un panier de friandises a été porté.

Le goûter des Aînés qui était prévu en janvier est reporté à une date ultérieure quand les conditions sanitaires le permettront.



## Association Val de l'Elbès

Fidèle à ces objectifs de valorisation du Patrimoine de Saint Martial, l'association Val de l'Elbès a publié en 2021 deux ouvrages :

***St Martial à l'époque contemporaine 1790/2020*** retraçant les moments forts de la vie communale de cette période.

***Le carnet du naturaliste n°3. Faune et Flore du monde des arbres.***

Après les deux premiers carnets sur le monde de l'herbe et celui des arbustes, il présente cette fois le monde des arbres à l'aide de nombreuses photos judicieusement commentées.

Elle a aussi proposé aux estivants et touristes de passage un « guide découverte du village » dans une version papier et une

autre

« audio » par la connexion sur le site de l'association ([www.valdelelbes.com](http://www.valdelelbes.com)) que d'aucuns ont, semble-t-il, apprécié.

Deux autres publications seront proposées cette année :

***La faune et la Flore du monde de l'herbe*** (une réédition augmentée du carnet n° 1)

***Des moutons et des hommes*** évoquant l'agropastoralisme à St Martial qui a longtemps marqué l'identité du territoire.

Toutes les publications de l'association sont disponibles à l'épicerie associative « Lou Sacou ».

André Salançon

[valdelelbes@gmail.com](mailto:valdelelbes@gmail.com)

## Mairie de Saint Martial

Le village  
30440 Saint Martial

Téléphone : 09 61 50 57 48  
Télécopie : 04 67 81 30 82

Messagerie :  
mairiesaintmartialgard@orange.fr  
Site internet :  
Saint-martial-gard.fr



### Réforme ADS

A compter du 01/01/2022, vous ne pourrez plus déposer vos dossiers de demande de permis, déclarations de travaux ou autre, en mairie.

Vous devrez envoyer votre dossier sur un site dédié.

Nous vous confirmerons la marche à suivre dès que l'information nous sera parvenue.

Nous resterons à votre écoute pour vous aider si besoin est.

### Cours d'informatique

Les personnes de plus de 60 ans intéressées par une formation d'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette, sont priées de se faire connaître en mairie.

## Informations diverses

### S'inscrire pour voter

à l'élection présidentielle de 2022

*Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.*

*service-public.fr soit sur ce site, ou directement dans votre mairie.*

### Trésorerie du Vigan

Je vous informe qu'à compter du 3 janvier 2022, le centre des finances publiques n'encaissera plus de numéraire.

Les usagers qui voudront effectuer un règlement en numéraire (jusqu'à 300€) devront le faire auprès des buralistes agréés.

Le Tabac de Sumène acceptera ces règlements.

### Le ramassage des encombrants

1er lundi tous les 2 mois

La date est annoncée quelques jours avant sur les panneaux d'information